IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, being duly authorized thereto by their respective Governments, have signed the Agreement.

Done in two copies at Ottawa this 6th day of October 1980 in the English, French and Spanish languages, each version being equally authentic.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, ont signé l'Accord.

FAIT en deux exemplaires à Ottawa, ce 6ième jour d'octobre 1980 en français, en anglais et en espagnol, chaque version faisant également foi.

EDWARD LUMLEY For the Government of Canada

Pour le Gouvernement du Canada

LICENCIADO ALBERTO GRIMOLDI

For the Government of the Argentine Republic Pour le Gouvernement de la République d'Argentine